Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_117_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin 2026, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor

Date de l'envoi de la convocation : 23 juin 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BRUNET Jean-Maurice, BURLOT David, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GIBIER-GODEL Tiphaine, GOASTER Samy, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, MARTIN Bertrand, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :
- BOUZID Nathalie donne pouvoir à URVOY Laurence,
- GERTSCH Vanessa donne pouvoir à GUEGUEN Manuella,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RAVARD Antoine,
- THOMAS Ann-Gaël donne pouvoir à BERNU Sylvain,

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNU Sylvain

Délibération n°2026-117

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

ACTION EDUCATIVE
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ALSH « PERISCOLAIRE » 2026-2030
AVENANT RELATIF AU BONUS TERRITOIRE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Commune est liée à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Côtes d'Armor par une convention d'objectifs et de financement *Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « périscolaire »* 2026-2030, signée le 12 mars 2026 Cette dernière a trait notamment au soutien financier des accueils périscolaires par la CAF, lequel est basé sur les heures de présence et le complément inclusif pour les enfants en situation de handicap.

Le bonus territoire est une aide complémentaire, versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la CAF dans un projet de territoire au service des familles, la Convention Territoriale Globale (CTG). La CTG a été signée par Lamballe Terre et Mer, ses 38 communes membres et la CAF le 16 décembre 2025.

Le présent avenant à la convention d'objectifs et de financement *Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « périscolaire »* de Lamballe-Armor est relatif au bonus territoire CTG. Ce financement est accordé dans la limite de l'offre existante, c'est-à-dire 190 845 heures d'accueil.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avenant à la convention de subvention ALSH « périscolaire » 2026-2030 relatif au bonus territoire Convention Territoriale Globale,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_117_DELIB-DE

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 01 JUIL. 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Sylvain BERNU
Secrétaire de séance

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor